



PRÉFET DE L'ISÈRE

ARRETE PREFECTORAL n° 2011167- 0056

Portant renouvellement de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE de BIEVRE-LIERS-VALLOIRE

Le Préfet de l'Isère
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) ;
- VU** le décret n°2007-1213 du 10 août 2007 ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** l'arrêté interpréfectoral Isère/Drôme n°2003-05303 du 19 mai 2003 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bièvre-Liers-Valloire ;
- VU** l'arrêté interpréfectoral Isère/Drôme n°2005-03116 du 24 mars 2005 portant création de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE de BIEVRE-LIERS-VALLOIRE ;
- VU** l'arrêté interpréfectoral Isère/Drôme n° 2009 – 05204 et n° 09-2699 du 18/06/2009 portant renouvellement de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE BIEVRE-LIERS-VALLOIRE ;
- VU** les désignations effectuées par le Conseil Régional Rhône-Alpes les 27 et 28 mai 2010 et les 7 et 8 avril 2011 ;
les désignations effectuées par le Conseil Général de l'Isère le 22 avril 2011 ;
les désignations effectuées par le Conseil Général de la Drôme le 18 avril 2011 ;
les désignations effectuées par l'association des maires et adjoints de l'Isère le 17 février 2011 ;
les désignations effectuées par l'association des maires et adjoints de la Drôme le 17 février 2011 ;
la désignation effectuée par la FRAPNA le 7 mars 2011 ;
la désignation effectuée par l'UNICEM le 22 février 2011 ;
la désignation effectuée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme le 12 avril 2011 ;
la désignation effectuée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère le 28 mars 2011 ;
la désignation effectuée par la Chambre d'Agriculture de l'Isère le 25 février 2011 ;
la désignation effectuée par la Chambre d'Agriculture de la Drôme le 9 février 2011 ;
la désignation effectuée par la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Isère le 24 janvier 2011 ;
la désignation effectuée par la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Drôme le 24 janvier 2011 ;
la désignation effectuée par l'Union Fédérale des Consommateurs de l'Isère « Que Choisir » le 10 janvier 2011 ;
la désignation effectuée par l'ADARII le 11 janvier 2011 ;
la désignation effectuée par le Syndicat de Défense des Etangs du Dauphinois le 19 janvier 2011 ;
la désignation effectuée par le Syndicat des Pisciculteurs du Sud Est le 7 janvier 2011.

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Isère.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : il est procédé au renouvellement des 44 membres de la commission locale de l'eau chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi de l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bièvre-Liers-Valloire.

ARTICLE 2 : La composition de la commission locale de l'eau est arrêtée comme suit :

1^{ER} COLLEGE COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Conseil régional Rhône-Alpes

- M. Philippe MIGNOT
- Mme Maryvonne BOILEAU

Conseil général de la Drôme

- M. Alain GENTHON
- M. Jean-Louis BONNET
-

Conseil général de l'Isère

- M. Christian NUCCI
- M. Didier RAMBAUD

Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de Bièvre Liers Valloire

- M. Christian DESCOURS

Communauté de communes de Bièvre Toutes Aures

- M. Maurice DYE

Communauté de communes du Pays de Chambaran

- M. Olivier THIVIN

Communauté de communes de Bièvre Est

- M. Robert LOZANO

Communauté de communes du Pays Bièvre Liers

- M. Jean Pierre BARBIER

Communauté de communes du Territoire de Beaurepaire

- M. Maurice PELISSIER

Syndicat intercommunal des eaux de Beaurepaire

- M. Bruno DANNONAY

Syndicat intercommunal du Lambroz et des Gouttes

- M. Jean Louis GUERRY

Syndicat intercommunal des eaux Dolon Varèze

- M. Yves SCHRICKE

Communauté de communes de la Vallée de l'Hien

- M. Gérard MATHAN

Communauté de communes du Pays Roussillonnais

- M. Gérard FORCHERON

Communauté d'agglomération du Pays Voironnais

- M. Christian JACQUIER

Communauté de communes Rhône-Valloire

- M. Freddy MARTIN ROSSET

Syndicat intercommunal d'assainissement du Pays d'Albon

- M. Jean Paul NICOLET

Syndicat intercommunal eau potable Valloire Galaure

- M. Jean PIN

Syndicat intercommunal pour l'irrigation Valloire Galaure

- M. André DESSEMOND

2^{ème} COLLEGE
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES FONCIERS, DES
ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNEES

Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM)

- M. Jean BUDILLON RABATEL

Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA)

- M. Salvatore SANFILIPPO (FRAPNA Isère)
- M. Jean Paul CHALEAT (FRAPNA Drôme)

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme

- Monsieur Georges PONT

Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord Isère

- M. Michel GABILLON

Chambre d'Agriculture de la Drôme

- M. Guy SAUVAJON

Chambre d'Agriculture de l'Isère

- M. Jean Luc PETIT

Fédération des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Drôme

- M. Jean Claude MONNET

Fédération des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Isère

- M. Gérard BENOIT

Union Fédérale des Consommateurs « Que Choisir »

- M. Eric GARDA

Association Drômoise d'Agriculteurs en Réseau d'Irrigation Individuelle (ADARII)

- M. Gérard VALLET

Syndicat de défense des étangs du dauphinois

- M. Bernard ROILLET

Syndicat des Pisciculteurs du Sud Est

- M. Laurent MURGAT

3^{ème} COLLEGE
COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

M. le Préfet coordonnateur de bassin ou son représentant,
M. le Préfet de l'Isère ou son représentant,
M. le Préfet de la Drôme ou son représentant,
M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
M. le Directeur Départemental des Territoires de l'Isère, chef de la MISE ou son représentant,
M. le Directeur Départemental des Territoires de la Drôme, chef de la MISE ou son représentant,
M. le Délégué Territorial Départemental de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant,
M. le Délégué régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant,
M. le Directeur de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ou son représentant.

ARTICLE 3 : La commission locale de l'eau auditionne des experts ou services en tant que de besoin ou à la demande de cinq au moins des membres de la commission.

ARTICLE 4 : La durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six années à compter de la date du présent arrêté. Ils cessent d'être membre s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas d'empêchement, pour les sièges ne disposant pas de suppléants, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat. Pour les sièges disposant de suppléants, ceux-ci pourvoient au remplacement des membres titulaires empêchés sans possibilité pour ces derniers de donner mandat.

ARTICLE 5 : Le président de la commission locale de l'eau est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de l'Isère et de la Drôme et mis en ligne sur le site www.gesteau.eaufrance.fr.

ARTICLE 7 : Les Secrétaires Généraux des préfectures de l'Isère et de la Drôme, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vienne sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à chacune des personnes intéressées.

Grenoble, le **16 JUIN 2011**

Le Préfet de l'Isère


Eric LE DOUARON